



Copie

*Diver fait
SDA faite
DDE DO*

Paris, le 29 JUIL. 1997

DIRECTION DE LA NATURE ET DES PAYSAGES
Sous-direction des sites et des paysages
Bureau des sites

mo/77Trx37.doc
Affaire suivie par :
M. M OLMI
Tél : 01.42.19.20.56.

n° = 481

Le Ministre de l'Aménagement
du Territoire et de l'Environnement

à

Monsieur le Préfet de la Seine-et-Marne.

OBJET : CHAILLY-EN-BIERE. Site classé de la Forêt Domaniale de Fontainebleau
Installation d'un "puits de pétrole-témoin". (Demande ONF).

REF : Lettre n° 674, JD/AL, du 13 juin 1997, du DIREN de l'Ile-de-France.

PJ : 1 dossier en retour.

Par courrier cité en référence, le Directeur régional de l'Environnement de l'Ile-de-France m'a transmis, pour décision, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 2 mai 1930 modifiée sur les sites, la demande d'autorisation spéciale de travaux citée en objet.

Il s'agit du projet d'installation définitive, à titre de "témoin", du matériel de pompage d'un puits de pétrole abandonné, sur l'aire d'exploitation n°29, dans le "canton" forestier des Pommeraies.

Sur une emprise rectangulaire de 50 m², ce matériel de 4 m de hauteur serait présenté par quelques panneaux explicatifs.

Vu les avis émis par la Commission départementale des Sites, Perspectives et Paysages de la Seine-et-Marne (séance du 30 avril 1997), l'Architecte des Bâtiments de France et le Directeur régional de l'Environnement; considérant que ce projet intéressant, lié à la disparition définitive de tous les puits de pétrole du gisement de CHAILLY, sera sans incidence réelle sur l'aspect du site classé, j'accorde l'autorisation demandée.

La présente décision ne dispense pas les travaux envisagés du respect des autres législations applicables.

Par le Ministre de l'Environnement et par délégation,
par empouement du Directeur de la Nature et des Paysages
Chargée de la S/D des Sites et des Paysages

Brigitte YVINEC-MAZIÈRE